



CONSEIL GÉNÉRAL DE SAINT-MAURICE

COMMISSION DE GESTION

RAPPORT RELATIF AU BUDGET 2019

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE GESTION

Président : Dominique Robyr (PLR)

Rapporteur : Jan Schönbächler (AdG)

Membres : Barbara Arlettaz-Isoz (PLR), Guillaume Barman (PLR), François Bruchez (PDC), Damien Coutaz (PDC), Catherine Frossard (PDC), Gail Rappaz (PDC), Lucien Steiner (PDC).

Suppléants : Mireille Brouchoud (PLR), Xavier Bruchez (PDC), Alain Duroux (PDC), Laetitia Lugon (PLR), Dominique Thiévent (AdG).

Remarque : aucun suppléant n'a été convoqué

1. PRÉAMBULE

Le budget 2019 a été approuvé par le Conseil municipal le 31 octobre 2018 et a été mis à notre disposition sur le site de la commune à cette même date.

La Commission de gestion s'est réunie à trois reprises dans le cadre du contrôle et de l'analyse du budget 2019 : les 15, 20, 22 novembre 2018.

Nous avons procédé à l'analyse des comptes de fonctionnement, des comptes d'investissements, et de la situation globale. Lors de la troisième séance, nous avons invité le Président de la Municipalité, Damien Revaz, et le Responsable des Finances, Léonard Roserens, à répondre à nos questions. Lors de notre dernière séance, nous avons également étudié la demande de crédit complémentaire pour le réaménagement de la Villa de la Tuilerie. Vous trouverez en annexe notre rapport pour ce point.

2. QUESTIONS-RÉPONSES - COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Sauf avis contraire, les réponses suivantes ont été données par le Président de la Municipalité, Damien Revaz.

2.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

012.317.00 p.5 Frais de déplacements et représentations

029.312.01 p.5 Eau, énergie, combustible

D'un point de vue général, plusieurs remarques de chapitre expliquent la diminution des coûts, par exemple des frais de chauffage dans les bâtiments non occupés ou des frais de

déplacements, par la nécessité d'atteindre les objectifs souhaités au niveau de la marge d'autofinancement. Toutefois, nous ne voyons pas toujours le rapport entre la marge d'autofinancement et ces frais. Nous espérons que le souhait soit également partagé par le Conseil communal. Nous ne souhaitons pas, en soi, atteindre une marge d'autofinancement de 8%, mais nous désirons nous en approcher, dans la mesure du possible, tout en garantissant le bien de tous et des générations futures.

Toute diminution d'une charge financière – aussi minime soit-elle – a un effet positif sur la marge d'autofinancement. Partant de ce constat et dans l'attente de l'analyse globale demandée au service des finances, le Conseil municipal a souhaité montrer la ligne à suivre, à savoir atteindre de manière durable une marge d'autofinancement supérieure à 8 %.

En outre à quoi correspondent les frais de chauffage pour les bâtiments inoccupés? Il nous semble évident de chauffer les bâtiments occupés, mais moins évident d'en faire autant pour les bâtiments non utilisés.

Dans le compte n° 029.312.01 nous trouvons les charges d'énergie pour l'ensemble des bâtiments de Mex (occupés et inoccupés). Ceux dont l'occupation est inexistante seront simplement maintenus hors gel dans l'attente d'une décision quant à leur affectation future.

Enfin, pourquoi ces frais sont-ils liés (astérisque) ? Et à quoi sont-ils liés?

Léonard Roserens répond: Nous sommes obligés de reconnaître que les astérisques ont été mis et reconduits d'année en année, sans les remettre en question. Lors du bouclage des comptes 2018 nous serons attentifs à cette problématique et laisserons un astérisque uniquement aux comptes dont les charges nous proviennent du canton.

2.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

100.436.00 p.11 Refacturation travaux de géomètre

La remarque de la page 10 indique que les travaux de géomètre sont refacturés au tarif comptant. Ne serait-ce pas plutôt au tarif "coûtant"? Y a-t-il une obligation légale? Le cas échéant, pourquoi cela n'a-t-il pas été réalisé jusqu'à aujourd'hui?

Il n'y a aucune obligation légale de refacturer au prix coûtant. Actuellement nous recevons la facture finale du géomètre quasiment deux ans après les travaux. En effet, le géomètre intervient à deux reprises: une première fois avant la construction, puis une seconde fois après la construction. Au moment du permis de construire, une facture avec un montant forfaitaire est établie. Suite à sa seconde intervention (après la construction), le géomètre établit la facture finale. Il est alors souvent nécessaire d'établir une facture corrective, voire une note de crédit. Pour cette raison nous avons pris le parti de facturer un forfait. Nous allons changer ce mode de faire. Il est également à souligner que tous les travaux de géomètre ne sont pas refacturables, certains concernant en effet des biens communaux.

102 p.11 Contrôle des habitants & bureau des étrangers

D'un point de vue légal, le bureau des étrangers ne devrait-il pas être un service autofinancé? Notamment pour la partie concernant les cartes d'identités, les permis de séjour, les passeports, etc.

Non, ce service à la population n'a pas une obligation légale d'être autofinancé. Le prix facturé pour les prestations de ce service (carte d'identité, permis de séjour) sont des prix en vigueur sur l'ensemble du canton. Quant au prix des attestations diverses, ils ont été adaptés il y a deux ans, passant de Frs 10.— à Frs 15.— pour les attestations de domicile et de la gratuité à Frs 20.— pour les attestations de départ.

102.301.00 p.11 Personnel administratif

Ce poste a passé de 85'596 CHF aux comptes 2017 à 100'200 CHF aux budget 2019. A quoi cela correspond-il? Une situation ponctuelle spéciale est-elle attendue pour 2019? Ou cela correspond-il à la charge à prévoir pour ce poste pour 2019 et les années futures?

Augmentation liée à l'engagement d'une collaboratrice (40%) pour le contrôle des habitants dès le 1er janvier 2019.

11 p.12 Police

Après 6 années de collaboration inter-communale, quel est l'état des lieux et quel bilan pouvons-nous tirer de la police intercommunale du Salentin?

Le bilan est positif. L'effectif a augmenté permettant une progression de la qualité de ce service et une visibilité bien meilleure que lorsque nous étions seuls.

122.300.00 p.16 Membres de l'APEA

Nous sommes conscients que l'APEA doit intervenir dans de plus en plus de situations et que le nombre de cas traités augmente. Un dysfonctionnement a semble-t-il été constaté en Valais, et un audit a été commandité par le Conseil d'état. Sommes-nous touchés par ce dysfonctionnement? Le cas échéant, cela devra-t-il être pris en compte ultérieurement? Ou cela ne nous touche-t-il pas, mais concerne uniquement d'autres parties du Valais?

Notre service n'est pas concerné par les dysfonctionnements relayés par la presse. Au contraire, nous tenons à souligner que l'APEA de St-Maurice est souvent citée comme référence dans les milieux concernés.

140.313.00 p.18 Matériel Service du Feu

La Commission de gestion apprécie que le Conseil communal ait pris en compte, de manière générale, les remarques des années précédentes et l'en remercie.

160.30 p.21 Charges du personnel CECA

Où sont comptabilisées les charges en personnel de la CECA et en quoi consistent-elles? Y a-t-il une répartition par tâche? La protection civile a-t-elle été déplacée à Monthey ou ailleurs? Où ces frais ont-ils été redistribués ou ventilés?

Le libellé a changé: il ne s'agit plus de la CECA (cellule de catastrophe communale), mais de l'EMCR (Etat-Major de crise régional), mais il ne correspond pas, ni n'inclut la protection civile. Le budget concernant l'Etat-Major de crise nous a été transmis par la Municipalité de Vernayaz. Cette dernière tient la comptabilité (factures, salaires, etc.) et refacture aux autres partenaires leur part respective (compte n° 160.319.01). A noter qu'un règlement intercommunal ainsi qu'une nouvelle convention sont en cours de rédaction.

2.2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION**210.452.00 p.26 Participation Communes pour écolage E.P.**

Qu'y a-t-il dans ce poste? Que représente ce montant?

Léonard Roserens nous répond que dans ce poste nous trouvons les frais d'écolage facturés aux communes de Lavey et de Bex (Vasselin).

2.3 CULTURE, LOISIRS ET CULTE**303.314 Remarque de la page 31****350.317 Remarque de la page 31**

La remarque concernant le compte 303.014 semble plutôt s'adresser au compte 303.014.09? De même, la remarque à propos du compte 350.317 semble plutôt s'adresser au compte 350.317.04?

Léonard Roserens répond: Nous avons voulu souligner l'effort qui sera effectué sur l'ensemble des rubriques « 314 » et « 317 » et non pas sur un seul compte précisément. Suite à une première proposition du budget 2019, le Conseil communal a décidé de revoir certains postes à la baisse, notamment les rubriques « 314 » et « 317 ». Les deux remarques de la page 31 sont plutôt un rappel pour le Responsable des Finances et son équipe, lors du suivi au long de l'année.

300 p.35 Total encouragement à la culture

A propos du montant alloué par la commune à la culture, parfois sujet de discussions animées, il est intéressant de relever qu'il est de l'ordre de **1 million**, soit environ 1/25 ème du budget communal, ou 1'110 CHF pour une famille de 5 personnes, ou encore 1/6 des impôts sur le revenu.

340.301.03 p.37 Maîtres de bains

Le montant porté au budget 2019 est d'environ 20'000 CHF inférieur au montant inscrit aux comptes 2017. Y a-t-il eu moins de classes ou moins de maîtres de bains? Ou s'agit-il d'une autre raison?

Léonard Roserens indique qu'il n'existe plus d'obligation d'avoir un maître de bain au bord du bassin lors de la présence de classe d'école. Cela devrait faire diminuer le nombre d'heures des auxiliaires. Bien sûr, l'Etat a confirmé que cette nouvelle façon de faire est tout à fait légale.

340.427.01 p.38 Location buvette

Pourquoi n'y a-t-il plus de revenu pour ce compte? La buvette n'est-elle plus louée?

Après avoir mandaté GastroConsult pour l'audit de la buvette et en se basant sur leur expertise, il a été décidé de renoncer à percevoir un loyer pour les années 2018 et 2019. Durant l'année 2019 plusieurs points de situation seront effectués afin de savoir si les ajustements préconisés par GastroConsult auront produit leurs effets. En effet, le lieu est difficile à exploiter: beaucoup de gens viennent avec un pique-nique et laissent leur déchets sur place. La Commune réfléchit à une exploitation fonctionnelle et souhaite trouver une solution stable et durable.

2.4 SANTÉ**440.352.00 p.44 Centre médico-social District**

Pouvez-vous SVP nous donner plus d'explication quant à l'augmentation de ce montant?

Léonard Roserens répond: Le déficit du CMS est à charge des communes du district à hauteur de 30 %, le 70 % étant supporté par le canton. La répartition entre les communes est faite selon 2 critères, à savoir le nombre d'habitants et le nombre d'heures effectuées pour la commune. Les heures propres à la commune de St-Maurice augmentent malheureusement fortement par rapport aux autres communes. Relativisons néanmoins cette hausse, sachant que le budget a été établi avec une extrême prudence par les responsables du CMS.

2.5 PRÉVOYANCE SOCIALE

Pas de questions pour ce chapitre

2.6 TRAFIC**650.318.03 p.60 Carte journalière CFF**

Nous reconnaissons que la carte journalière CFF est bien pratique lorsque nous en avons besoin. Toutefois, nous constatons que souvent les billets dégriffés peuvent aussi bien faire l'affaire. Par conséquent, ce service coûte cher à la Commune et représente même une

perte. Dès lors, la suppression de ce service semble justifiée, afin notamment d'atteindre les objectifs souhaités au niveau de la marge d'autofinancement!

620.312.02 p.58 Eclairage public entretien

En 2014, nous avons un montant de l'ordre de 13'000 CHF pour l'entretien, et un montant de l'ordre de 80'000 CHF pour l'électricité. Nous n'utilisons alors pas encore des luminaires à LED. Aujourd'hui, nous utilisons des LED et fonctionnons avec un montant de l'ordre de 80'000 CHF pour l'entretien et de l'ordre de 75'000 CHF pour l'électricité. Malgré le remplacement des ampoules des lampadaires publics par des LED, l'achat d'électricité pour l'éclairage public n'a pas baissé. Comment expliquer cette augmentation des frais d'entretien, de 13'000 CHF en 2014 sans LED, à 90'000 CHF au budget 2019 avec LED? Les montants de 2014 ne devraient-ils pas logiquement être plus élevés que ceux de 2018 et 2019? Est-ce une dépense ponctuelle pour renouveler ou remplacer du matériel, auquel cas un montant de l'ordre de 13'000 CHF peut être raisonnablement attendu pour les prochaines années? Ou bien est-ce la nouvelle tendance, auquel cas nous aurions beaucoup plus de frais d'entretien? Le cas échéant, serait-il envisageable, à l'instar de certaines communes suisses (p.ex. Val-de-Ruz), de réduire l'éclairage public, par exemple de minuit à 5 heures du matin, afin de diminuer la pollution lumineuse et de réduire le montant de la facture d'électricité?

Léonard Roserens répond: Comptablement, pour ce qui est de la partie « entretien » du hors sol, il faut savoir qu'avant 2016 les frais concernant ce poste étaient imputés dans le service électrique (860). Cette façon de faire – qui ne suivait pas les recommandations comptables de l'EiCom - a été adaptée, c'est-à-dire que les frais ont été rapatriés dans le compte 620. De ce fait, on ne peut pas comparer 2014 avec 2018 ou 2019. Le montant comprend également quelques remplacements.

Damien Revaz continue: Pour ce qui est de la consommation, la commune possède 250 lampadaires LED sur les 600 points lumineux que compte St-Maurice. La consommation est basée sur des estimations faites par le service électrique ; l'éclairage public n'ayant pas de compteur propre à son usage. Même si ces estimations sont validées par SEIC SA, une analyse plus pointue sera effectuée pour ces prochaines années. Enfin, n'oublions pas que le coût total dépend évidemment de la consommation, mais également du prix de l'énergie.

A la mise en place de nouvelles installations, des modèles plus écologiques sont privilégiés. Par exemple, le long de la route menant à Epinassey, les luminaires sont munis de capteurs et s'allument au passage des usagers. Il est également possible d'installer de tels systèmes sur l'existant, toutefois ceci a un certain coût.

2.7 PROTECTION ET AMÉNAGEMENT

720.434.00 Remarque de la page 61

La première remarque parle du système de rétribution mis en place par l'Antenne Région Valais, et indique que les communes, qui, comme Saint-Maurice, favorisent la collecte des restes alimentaires, sont très clairement préférentielles par ce système. La Commune de Saint-Maurice pourrait-elle s'approcher d'Antenne Région Valais afin de renégocier le système de rétribution, notamment en termes de répartition. Par rapport à d'autres communes qui n'offrent pas ces services, Saint-Maurice bénéficie de déchets valorisés, car rien de ce qui est trié ne sera brûlé à la Satom. N'y aurait-il pas une possibilité d'obtenir une subvention ou aide supplémentaire en fonction de cette valorisation?

La Municipalité est intervenue auprès de l'Antenne Région Valais afin que cette dernière examine la problématique liée au poids des restes alimentaires. Nous sommes dans l'attente de leur réponse.

70 p.62 Service des eaux

71 p.64 Eaux usées

De nouveaux règlements pour l'eau et les eaux usées doivent être établis depuis la fusion avec la commune de Mex. Toutefois, il n'ont pas encore été à l'ordre du jour du Conseil général. Aussi, nous l'attendons avec impatience. Certes, ces règlements vont certainement augmenter les charges des contribuables de manière significative, toutefois le report de leur mise en place ne fait que repousser le problème à une date ultérieure. Nous aimerions pouvoir valider ces deux nouveaux règlements d'ici à la fin de l'année 2019.

Le service des eaux usées n'est pas déficitaire, mais il a besoin d'une vision plus claire sur l'avenir de la STEP. Nous avons besoin notamment de savoir quels montants devront être investis pour l'aménagement de la nouvelle STEP, avant de pouvoir fixer les tarifs, ceci afin d'éviter de multiples mises à jour du tarif.

Concernant le service de l'eau potable, un nouveau règlement devrait être soumis par le Conseil communal au Conseil général dans le courant de l'année 2019.

2.8 ECONOMIE PUBLIQUE

Pas de questions pour ce chapitre

2.9 FINANCES ET IMPÔTS

900.400.04 p.82 Fortune personnes physiques

Dans quelle mesure la Commune dépend-elle de quelques riches contribuables? Ou au contraire les revenus dus à la fortune des personnes physiques sont bien partagés entre plusieurs contribuables? Dans quelle mesure cela représente-il un enjeu ou un danger pour la Commune?

Léonard Roserens nous répond que le 9 % des rentrées fiscales de l'impôt sur le revenu des personnes physiques est assuré par une vingtaine de contribuables les plus aisés. Il est évident qu'un risque existe, mais ce risque nous paraît supportable en l'état.

En ce qui concerne les rentrées fiscales liées à l'impôt sur la fortune des personnes physiques, le risque est plus prononcé étant donné que le 6 % des contribuables les plus fortunés représente quasiment la moitié des rentrées fiscales. Toutefois, cela représente une soixantaine de contribuables.

900 p.83 Impôts personnes physiques

901 p.83 Impôts personnes morales

En considérant, d'une part, le PF17 (Projet Fiscal 17) - anciennement RIE3 (Réforme de l'Imposition des Entreprises) - qui apporte une baisse d'impôts pour les entreprises, et, d'autre part, les réductions pour les impôts sur les personnes physiques (plus grand revenu de la Commune de l'ordre de 6 millions), faut-il s'attendre à devoir augmenter le taux d'impôt? Si oui, à quelle échéance une modification devrait-elle être envisagée et de quelle ampleur?

Léonard Roserens répond: Selon nos estimations, l'entrée en vigueur du PF17 devrait générer, au pire, une baisse des rentrées fiscales de l'ordre de Frs 50'000.— pour les personnes morales. En ce qui concerne les personnes physiques, la baisse devrait se situer, à terme, aux alentours de Frs 80'000.— (à terme) pour autant que toutes les mesures soient adoptées, ce qui n'est de loin pas certain. Quoi qu'il en soit, ces adaptations se feront sur une période de 4 ans dès 2020, raison pour laquelle nous ne prévoyons aucune augmentation de taux liée à cette nouvelle disposition dans les quatre prochaines années.

3. QUESTIONS-RÉPONSES - COMPTES D'INVESTISSEMENTS

029.503.02 p.92 Hôtel de Ville Concours réaffectation

Des frais ont été engagés pour un concours d'architecture, mais aucun montant n'apparaît au budget 2019. Qu'en est-il? Y a-t-il une nécessité ou une urgence, notamment quant à la toiture? Le cas échéant, des montants ont-ils été ventilés dans d'autres postes?

Il n'y a actuellement aucune urgence sur les travaux à effectuer au niveau de la toiture. Pour le reste, aucune décision n'a été prise pour la suite de ce dossier.

610.561.00 p.101 Part à la construction des routes cantonales

620.501.00 p.101 Routes communales

Pouvez-vous nous donner plus de précisions sur ces deux postes. En comparaison aux comptes 2017 (162'444 CHF), la part à la construction des routes cantonales est très élevée (355'000 CHF). Quels travaux sont-ils prévus?

Pour Frs 200'000.--, création d'un trottoir à Epinassey, entre le chemin de la Charrière et le chemin de Capenu.

En revanche, l'investissement sur les routes communales (72'000 CHF) paraît sous-évalué par rapport au budget 2018 (325'000 CHF) et aux comptes 2017 (141'040 CHF). Des travaux prévus ont-ils été reportés ou abandonnés?

Nous avons voulu traiter ces deux postes de manière globale, à savoir que nous estimons que la création d'un trottoir à Epinassey fait partie en quelque sorte des dépenses liées aux routes « communales ». Cela pour ne pas prétexter les autres dicastères.

621.501.04 p.102 Parc de l'autoroute

A quoi correspond ce montant de 30'000 CHF porté au budget 2019?

Parking « Bus » A9. Travaux permettant une meilleure accessibilité et un meilleur parcage pour les cars. A l'emplacement de l'ancien skatepark.

700.501.00 p.103 Réseau Eau

710.501.09 p.103 Canalisations eaux claires et usées

Les montants de ces deux postes au budget 2019 (respectivement 180'000 CHF et 50'000 CHF) ne sont-ils pas sous-évalué par rapport aux comptes 2017 (respectivement 217'911 CHF et 177'080 CHF)? Des projets, travaux ou entretiens ont-ils dû être abandonnés?

Dès 2020 les dépenses liées à ce secteur vont augmenter. En effet, plusieurs secteurs sont actuellement à l'étude afin de chiffrer les travaux ainsi qu'établir les priorités.

4. QUESTIONS-RÉPONSES - DIVERS

Renouvellement annuel de la population

Un taux de roulement de la population communale d'environ 10% est constaté chaque année. L'inconvénient est que tout ce qui a été mis en place avec les citoyens partants au niveau social est perdu et que tout est à refaire avec les nouveaux arrivants. Les habitants en partance sont-ils attirés par de plus grandes villes? Serait-il possible d'établir une comparaison entre différentes villes valaisannes en terme d'arrivées et de départs, ainsi qu'en terme de logements et d'attractivité? Y a-t-il des appartements subventionnés pour les familles en situation délicate, et quel rôle cela joue-t-il ou pourrait-il jouer dans ce phénomène de renouvellement continu?

Ce taux est tout à fait normal. Il est principalement lié au roulement des contrats de travail, ainsi qu'à leur durée. Dans des plus grandes villes, comme Monthey ou Martigny, ce taux est certainement plus élevé. Par ailleurs, l'offre mobilière est assez basse à Saint-Maurice. Mais, il n'y a pas d'appartements subventionnés.

Récapitulation des dépenses et des recettes d'investissement par nature, page 112

Est-il possible d'obtenir le détails des comptes 56 - Subventions accordées (dépenses de 441'000 CHF) - et 66 - Subventions acquises (recettes de 2'081'000 CHF)?

490.561.00	Financement dispositif pré-hospitalier	Frs	5'000.—
550.561.00	Part aux institutions pour handicapés	Frs	31'000.—
610.561.00	Part construction des routes cantonales	Frs	355'000.—
830.565.01	Pro Agauno	Frs	50'000.—
Total	Subventions accordées	Frs	441'000.—

140.661.01	Subvention caserne pompier	Frs	520'000.—
140.661.02	Participation tiers caserne pompier	Frs	605'000.—
210.661.01	Subvention cantonale Ecole primaire	Frs	190'000.—
760.661.00	Subvention Falaises des Fingles	Frs	95'000.—
760.661.03	Subvention Falaises de Mex	Frs	45'000.—
760.661.05	Subvention Torrent St-Barthélemy	Frs	77'000.—
760.665.00	Participation tiers Torrent St-Barthélemy	Frs	549'000.—
Total	Subventions acquises	Frs	2'081'000.—

Planification financière 2019 - 2022

Endettement net par habitant

Selon le commentaire de la page 117, « le Conseil municipal garde en tête l'idée que les investissements annuels devraient être le plus proche possible de la marge d'autofinancement et ce, afin de ne pas alourdir d'avantage l'endettement net par habitant ». Y a-t-il volonté de réduire l'endettement par habitant par le désinvestissement?

Pas spécialement, mais une analyse et des réflexions sont en cours. Il convient de prendre également en considération les rendements (loyers), qui disparaîtraient en cas de vente, ceci pour un désinvestissement comparativement faible.

Patrimoine financier réalisable

Certains bâtiments, par exemple le bâtiment de Lavigerie (4'565'000 CHF) ou le Campus du Scex (1'970'000 CHF), ne sont-ils pas surestimés par rapport à leur valeur vénale? Le cas échéant, ne faudrait-il pas les amortir jusqu'au niveau de leur valeur vénale?

Une ordonnance cantonale dicte comment établir ces chiffres. La Commune respecte cette loi. Les montants indiqués doivent légalement correspondre à la valeur d'acquisition du bâtiment. De plus, ces valeurs sont plutôt sous-évaluées. Concernant le Campus du Scex, une location est toujours en cours. Au terme de cette dernière, la question sera réévaluée.

Décompte final de la maison Duc

A quelle échéance pouvons-nous espérer obtenir le décompte final de la construction de la maison Duc?

Le décompte final est actuellement en cours de finalisation par le bureau d'architectes. Il sera à notre disposition début 2019. A ce jour les prévisions donnent un dépassement de l'ordre de Frs 225'000.--, soit environ 5,5 % du budget initial validé par le Conseil Général.

Nouvelle caserne du feu

Nous constatons un gros retard dans la construction de la nouvelle caserne des pompiers. Quelles en sont les raisons et les détails. Quel est l'état de la planification actuelle?

Le retard est lié à trois raisons principales :

1. *Le temps nécessaire à l'acquisition de la parcelle.*
2. *Le temps nécessaire à l'établissement de l'autorisation de construire.*
3. *Le changement de bureau d'ingénieur s'occupant de la charpente bois.*

Question subsidiaire: qu'en est-il du terrain attenant au terrain de la nouvelle caserne du feu? Y a-t-il une réflexion quant à son utilisation, par exemple pour une zone de co-voiturage.

Saint-Maurice a acheté le terrain, afin d'avoir la maîtrise sur cette zone d'intérêt général. La Commune désire ainsi éviter les voitures ventouses et peut-être utiliser cet espace pour le développement de la nouvelle caserne de pompiers ou pour d'autres affectations d'intérêt général. Des réflexions sont en cours, mais aucune décision n'a été prise pour l'instant.

Prévisions et priorités 2019 - 2022, page 119

L'un des critères utilisés pour cette planification considère que « les taux d'intérêts ne repartiront pas à la hausse avant 2020 et ne grimperont que modestement par la suite ». Quelle est la source qui permet de l'affirmer? Cela nous paraît un peu péremptoire.

Léonard Roserens répond: La Commune a plusieurs emprunts à des taux très bas qui sont bloqués pour encore plusieurs années. C'est seulement à l'échéance de ces emprunts, lors de leur renouvellement, que les taux d'intérêts pourraient être revus à la hausse. Toutefois, il n'y a aucun risque pour les 10 prochaines années au minimum.

Damien Revaz ajoute que, certes, il faut être prudent, mais il n'est pas souhaitable de se priver de choses importantes en raison d'un risque qui n'existe peut-être pas, et de constater a posteriori, peut-être à regret, que nous aurions eu la capacité de les réaliser.

Un autre critère part du principe que « l'évolution des recettes sera proche, voire identique, à celle des charges ». N'est-ce pas un peu optimiste?

C'est une position que la Commune souhaite garantir de manière durable. Comme nous l'avons abordé précédemment (cf. chapitre 2.9 Finances et impôts du présent rapport), il n'y a pas de risque pour l'instant.

Que veut dire le critère : « les nouvelles déductions fiscales prévues par l'Etat du Valais en 2015 sont gelées indéfiniment »? Quelles sont ces déductions?

Léonard Roserens explique qu'en 2012, 2013 et 2014 des déductions pour les familles ont été introduites, puis gelées. Ces déductions ne reviendront pas.

Dans la partie « aménagement du territoire », page 121, il est prévu d'adopter un nouveau plan de zones. Quand allons-nous nous occuper de ce sujet?

Le nouveau plan de zones sera soumis au Conseil général, peut-être à l'horizon 2020, car son élaboration nécessite beaucoup de temps.

Décompte du Cycle d'Orientation

Quand pouvons-nous compter sur le décompte final du CO?

Le décompte sera disponible début 2019.

Service électrique

Y a-t-il un rapport ou des informations détaillées au niveau du futur du service électrique? Où en sont les réflexions et l'évaluation des différentes options envisageables?

Notre expert doit faire une première présentation au Conseil municipal en décembre 2018. Une présentation au Conseil général est prévue en juin 2019.

Marge salariale

Nous constatons que la marge salariale augmente de plus de 11% en 4 ans. Y a-t-il des prestations aux autres communes? l'internalisation de certains services? ou autres raisons?

Léonard Roserens nous indique que l'augmentation vient principalement d'un demi-poste à la police, ainsi que de l'APEA (autorité de protection de l'enfant et de l'adulte) et du SOC (service officiel de la curatelle).

Après 3 ans de timbrage horaire, quel bilan pouvons-nous en tirer. Quelles différences ont pu être constatées?

Léonard Roserens nous répond que le bilan est positif et que la Commune est contente du timbrage: cela permet de garantir l'égalité de traitement de tous les employés, et il n'y a plus de discussions possibles, y compris lors de la refacturation.

Planification à moyen ou long terme

Quelle est la planification à moyen et long terme?

La Commune a déjà réalisé un énorme effort, bien qu'il n'y ait pas de calendrier détaillé. Une réflexion est menée pour chaque bâtiment, ceci plutôt en fonction des besoins. Il y a une volonté de ne pas engager des frais élevés pour des analyses ou des études. De plus, certains projets ont été volontairement stoppés, en prévision d'éventuels changements, découlant par exemple de la probable future fusion avec Collonges: il n'est pas souhaitable d'engager des frais importants dans un service, qui pourrait être complètement réaménagé ou redéfini suite à la fusion. Ainsi, la Commune se centre aujourd'hui principalement sur les priorités, afin de pouvoir assurer demain une planification plus étendue.

5. MESSAGE DE LA COMMISSION DE GESTION

La CoGest se réjouit de la volonté de la municipalité de proposer un budget 2019 présentant une marge d'autofinancement de 8%. En effet, une marge d'autofinancement suffisante est un objectif que la commission de gestion propose depuis plusieurs exercices comptables. Au vu des messages des chefs de groupe du Conseil Général lors des validations des budgets et comptes communaux des années antérieures, il apparaît que la CoGest est en cela suivie par une majorité dudit Conseil.

Il est à relever que ce taux de 8 % n'est pas une valeur arrêtée de manière arbitraire par la CoGest mais qu'il correspond au taux minimum pour qualifier la marge d'autofinancement de suffisante, selon les critères donnés par le canton. Dès lors, nous pensons que ce ne sont pas des « sacrifices » (cf. conclusions du budget 2019, p 108) qui ont été opérés lors de l'établissement du budget mais plutôt des choix, certes un peu difficiles, dans l'allocation des ressources.

La commission de gestion prend également acte du souhait du conseil municipal d'initier une analyse financière globale de l'ensemble des dicastères. Toutefois, nous espérons que cette opération ne soit pas uniquement une « démarche marketing » mais qu'il s'agisse d'une démarche de fond qui permettra de pérenniser une marge d'autofinancement satisfaisante tout en maintenant de bonnes prestations aux administrés de notre commune.

6. RECOMMANDATION POUR LE VOTE

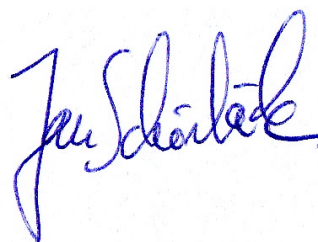
La Commission de gestion recommande au Conseil général, à l'unanimité de ses 9 membres présents, d'adopter le budget 2019 tel que présenté par le Conseil communal et d'accepter que le coefficient et l'indexation restent inchangés, respectivement à 1.25 et à 160%.

Saint-Maurice, le 28 novembre 2018,

Le Président :
Dominique Robyr



Le Rapporteur :
Jan Schönbacher



7. ANNEXE

7.1 RÉAMÉNAGEMENT DE LA VILLA DE LA TUILERIE : CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE

La Commission de gestion a reçu le mandat d'analyser la demande de crédit complémentaire pour le réaménagement de la Villa de la Tuilerie, afin de faire part de ses réflexions et donner son avis en vue du vote en séance plénière du Conseil général. La CoGest a effectué son analyse, le 22 novembre 2018, lors de la dernière séance également dédiée au budget 2019, et plus particulièrement aux questions et réponses y relatives. Nous avons profité de la présence de Damien Revaz et Léonard Roserens pour poser nos questions, dont voici un aperçu.

Conditions spéciales pour la HEP

Quels étaient les frais engagés et le rendement de la location à la HEP? Une bonne partie des frais sera-t-elle compensée par la location? Qu'advient-il dans 5 ans, au terme du contrat de location?

La location va payer les frais, même avant le terme du contrat dans 5 ans. A ce terme, la HEP partira probablement de la Tuilerie, puisqu'une réflexion de construction est en cours conjointement avec le Foyer Saint-Jacques. Il peut y avoir plusieurs scénarios, qu'il est actuellement difficile de prévoir. L'important pour la Commune est de garder une marge de manoeuvre, afin de faire face à l'avenir de manière sereine.

Patrimoine financier ou administratif

La Villa de la Tuilerie est-elle inscrite au patrimoine financier ou administratif? Nous ne retrouvons pas les valeurs adéquates au bilan.

La Villa et l'aile sud ont passé au patrimoine financier, mais figurent au bilan avec un montant de 0 CHF. Au patrimoine financier n'ont été comptabilisés que les travaux. La valeur des bâtiments de toute la Tuilerie (Villa, aile sud et aile nord) est encore inscrite au patrimoine administratif, de sorte que la Commune continue à l'amortir.

Urgence des travaux versus réflexion globale

Pour certains, une réflexion globale serait plus souhaitable. Pour d'autres, cela repousserait les travaux, ce qui n'est pas désirable, étant donné l'urgence des travaux. Les rendements seraient-ils assurés, quand bien même ces travaux n'étaient pas entrepris?

Il y a urgence au niveau des volets et des façades. Une réflexion globale retarderait les travaux, ce qui n'est pas souhaitable, principalement pour la partie centrale (la Villa) qui a le plus besoin de ces rénovations.

Les rendements locatifs se montent à un total de 110'000 CHF par année pour la Villa: au rez-de-chaussée, il y a la curatelle, service communal autofinancé, la police, un local de

conciergerie; au 1^e étage, il y a l'APEA, la salle de Préfecture, le bureau du juge de commune, la déléguée à l'intégration; au 2^e étage, il y a la HEP (salles de classes); au 3^e étage, il y a un local de la HEP, le local de la paroisse protestante et le cabinet d'un psychiatre.

Comme nous l'avons abordé précédemment, la HEP a actuellement un contrat de location pour 5 ans, au terme desquels nous supposons qu'un nouveau locataire devra probablement être recherché. De plus, l'aménagement intérieur des locaux loués par la HEP est d'un très bon niveau (TBI, réseau, Wi-Fi, mobilier, etc.) et de bonne facture. Pour la recherche d'autres locataires potentiels, il serait également plus souhaitable que l'aspect extérieur du bâtiment soit également de meilleure facture.

7.2 MESSAGE DE LA COMMISSION DE GESTION

Depuis le déménagement du cycle d'orientation dans le nouveau site, les anciens bâtiments de la Tuilerie ont progressivement été mis en valeur, d'une part pour les besoins des sociétés locales et d'autre part pour la location de locaux à des sociétés commerciales ou à des administrations. Des rendements intéressants sont générés par ces locations.

En ce qui concerne la Villa, même si les travaux demandés ne sont pas indispensables car la plupart des locaux sont déjà loués, des travaux de rénovations permettront certainement de pérenniser les rendements, de l'ordre de 6.8 %.

De plus, l'apparence de la Villa revêt une grande importance pour le parc du même nom et, partant, pour tout le centre de St-Maurice.

Dès lors, la GoGest est d'avis qu'il est opportun d'opérer les travaux de rénovations et de ravalement de façade proposés par la municipalité.

7.3 RECOMMANDATION POUR LE VOTE

La Commission de gestion recommande au Conseil général, à l'unanimité de ses 9 membres présents, d'entrer en matière et d'accepter la demande de crédit complémentaire pour le réaménagement de la Villa de la Tuilerie.

Saint-Maurice, le 28 novembre 2018,

Le Président :
Dominique Robyr



Le Rapporteur :
Jan Schönbacher

